

Procès-verbal
Séance du Conseil
Municipal
Du 20 novembre 2015

Présents : Messieurs DUCLOS Emmanuel, DUVAL Marie-Joseph, EQUEY José, HENIN Olivier, MALLARD Jacques et MOINET Laurent

Mesdames LAMER Josette et PETIT Sophie

Absente : Madame DEGUINE Sandrine pouvoir à Monsieur DUCLOS Emmanuel
Madame HAYE Laëtitia pouvoir à Monsieur EQUEY José et Monsieur HENIN Laurent pouvoir à Madame PETIT Sophie

L'an deux mil quinze, le vingt novembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUCLOS, Maire.

Madame Sophie PETIT est élue secrétaire de séance.

Nouvelle composition du Conseil Communautaire

Monsieur Le Préfet a informé les communes membres de la communauté de communes du Bray Normand que le renouvellement partiel du conseil municipal de Gancourt-Saint-Etienne a pour conséquence la recomposition du conseil communautaire.

La nouvelle composition du conseil communautaire est arrêtée soit dans le cadre d'un accord local, soit selon les modalités prévues au II à VI de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**Délibération
n° 2015-022**

La communauté de commune du canton du Bray Normand a délibéré le 17 novembre 2015 à la majorité des voix pour l'accord local avec la répartition des sièges suivante :

- 18 délégués à Gournay en Bray,
- 5 délégués à Ferrières en Bray
- 2 délégués par communes comprises entre 400 habitants et 1000 habitants
- 1 délégué par communes de moins de 400 habitants

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité, la délibération de la Communauté de Communes prise le 17 novembre 2015.

Projet de schéma de coopération intercommunale

Le projet de schéma de coopération intercommunale a été abordé lors du précédent Conseil Municipal. Monsieur le Maire rappelle que le projet prévoit la fusion des communautés de communes du "Bray Normand", de "Forges les Eaux" et "des Monts et de l'Andelle". Pour le moment, le projet présenté ne donne aucune indication sur le fonctionnement, le patrimoine ou la fiscalité des futures intercommunalités.

**Délibération
n° 2015-023**

Lors de sa dernière réunion, la communauté de commune du Bray Normand a émis un avis défavorable au projet de schéma de coopération intercommunale. Deux propositions de fusion ont été émises : une fusion de la communauté de communes du "Bray Normand" avec uniquement la communauté de commune "des Monts et de l'Andelle" ou une fusion des communautés de communes représentatives du territoire du PETR.

Considérant que le projet de schéma de coopération intercommunale prévoit la dissolution du SIEOM du Pays de Bray qui a un périmètre identique au projet de fusion des 3 communautés de communes et la dissolution du syndicat intercommunal du collège Rollon et de transport de la région de Gournay-en-Bray, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Devis réparation de la toiture du Presbytère

La toiture du Presbytère est en mauvais état et l'isolation réalisée l'an dernier se trouve ainsi humidifiée. Monsieur Le Maire a demandé un devis à l'entreprise JP toiture. Afin de choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin, d'autres devis seront demandés.

Divers

Messieurs José Equey et Marie-Joseph Duval ont rencontré le SDE76 qui propose à la commune une adhésion au marché d'entretien de l'éclairage public que le SDE76 a réalisé. En raison du coût annuel de ce marché, la proposition d'adhésion est rejetée.

Monsieur Le Maire expose que le projet de restructuration de la salle des fêtes qui a fait l'objet d'une délibération n° 2013.039 le 25 octobre 2013 est susceptible de bénéficier d'une subvention de la région au titre de la rénovation énergétique et d'une subvention de la région au titre de l'appel à projet 2015 pour développer l'offre de services de proximité au bénéfice de la population rurale. Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

**Délibération
n° 2015-024**

**Délibération
n° 2015-025**

- de réaliser un projet de rénovation énergétique sur la salle des fêtes.
- de réaliser un projet de salle de préparation mutualisée favorisant le développement des circuits courts.
- d'approuver la dépense,
- acte les demandes et modalités de cofinancement
- et de solliciter une subvention de la Région pour cofinancer ces travaux.

Monsieur Le Maire fait le point sur le permis de construire de la salle des fêtes. Afin de répondre aux attentes de la commission sécurité, une bouche à incendie sera prochainement installée à l'angle de la rue chouquet et de la rue principale. L'organisation de la parution de l'appel d'offre sera vue la semaine prochaine. Monsieur Le Maire a demandé au maître d'œuvre d'ajouter une option pour la réfection de l'escalier extérieur menant à la salle des fêtes.

En sa qualité de partenaire de l'office de tourisme, Madame Sophie Petit a assisté à une réunion de présentation des aides Leader qui participent au financement des projets promouvant l'attractivité touristique des zones rurales. Après avoir fait l'inventaire des atouts de la région, elle explique que l'Avenue Verte "Londres-Paris" a généré un afflux de touristes qui par le biais des hébergeurs de la commune ont relevé la nécessité de mettre en place des lieux de repos avec aire de pique-nique, point d'eau, toilette et parking à vélo. Madame Sophie Petit demande à l'assemblée si le Conseil Municipal souhaite participer à l'appel à projet du PETR et précise que l'aide apportée peut atteindre 80%.

Monsieur Le Maire expose que le projet de création d'un accueil touristique est susceptible de bénéficier d'une subvention de la région au titre de l'appel à projet 2015 pour un tourisme rural et durable.

**Délibération
n° 2015-026**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- de réaliser un projet de création d'un accueil touristique.
- d'approuver la dépense, acte les demandes et modalités de cofinancement.
- de solliciter une subvention de la Région pour cofinancer ces travaux

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée à



Handwritten signatures in blue and black ink, including a large signature at the top center, a signature to the left, and several other signatures below.